



Programme pour l'éducation et
la formation tout au long de la vie

250795-1C-1-2008-1-FR-ERASMUS-EUC-1

F ST-ETIE29

ERASMUS

CHARTRE UNIVERSITAIRE STANDARD

La Commission européenne délivre la présente Charte à:



C.I.D.O. CENTRE INTERNATIONAL D'OSTÉOPATHIE

L'établissement **s'engage à respecter** les principes fondamentaux de la mobilité Erasmus:

- la mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'accords conclus au préalable entre les établissements d'enseignement supérieur;
- les étudiants Erasmus entrants sont **exemptés** du paiement des frais universitaires relatifs à l'inscription, aux cours, aux examens, à l'accès aux laboratoires et aux bibliothèques;
- les activités mentionnées dans le Contrat d'études, obligatoire, et menées avec succès par les étudiants font l'objet d'une **pleine reconnaissance**.

L'établissement **s'engage aussi à:**

- assurer le plus haut niveau de qualité dans la mise en œuvre de la mobilité des étudiants et du personnel;
- assurer que les informations relatives au curriculum sont à jour, facilement accessibles et claires et que le système académique de transfert d'unités de cours capitalisables (ECTS ou comparables) garantit la transparence aux fins de la reconnaissance;
- assurer l'égalité de traitement qu'il soit académique ou qu'il concerne les services aux étudiants locaux et à ceux d'Erasmus;
- faciliter l'intégration des étudiants Erasmus entrants dans les activités de l'établissement;
- mettre en temps utile à disposition des étudiants Erasmus entrants et de leurs établissements d'origine la copie d'informations complètes et précises à la fin de la période de mobilité considérée;
- faciliter et reconnaître les activités d'enseignement et de formation Erasmus notamment celles impliquant les entreprises;
- promouvoir et assurer la visibilité des activités soutenues par le programme Erasmus;
- publier cette Charte et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) de l'établissement;
- respecter les objectifs de non-discrimination précisés dans le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Cette Charte habilite l'établissement

à solliciter un financement pour des activités Erasmus
auprès de la Commission européenne ou auprès de son
agence nationale Erasmus.

Sergio CORTI

Directeur: Education et formation tout au long de la vie
Education et Formation, Programmes et actions

Pour la Commission européenne

Bruxelles, août 2008



La violation de la présente Charte peut entraîner son annulation par la Commission européenne.